

**Spécial  
formation**



## **Stagiaires 18h : refus collectif du dispositif de formation**



Rassemblement du 7 avril devant le Rectorat - Rennes

**Inspections croisées :  
vous connaissez ?**

**Qu'est-il arrivé  
à la **DAFPEN** ?**

DANS LES COLLEGES, DANS LES LYCEES  
CONTRE  
LES "REFORMES" CHATEL  
**ON CONTINUE!**  
PRENEZ LA PAROLE! MENONS L'ACTION!

**A** lors que le Ministère a décidé de supprimer la formation initiale des enseignants, le Président de la République annonçait mercredi 5 mai devant un parterre de cadres de l'Education Nationale et du Ministère de l'Intérieur que désormais, les enseignants jeunes recrutés ou chevronnés recevraient une formation à l'autorité.

Mais jusqu'où oseront-ils aller dans la négation de nos métiers et de l'acte pédagogique ? Jusqu'où oseront-ils aller dans la négation de notre professionnalité ? Quand comprendront-ils qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qu'il ne suffit pas de quelques recettes apprises sur le terrain pour s'en sortir ?

Notre hiérarchie n'a aucune idée des réalités de notre travail et des difficultés rencontrées dans nos rapports avec les élèves.

La mise en oeuvre de la RGPP et la réforme de l'Etat s'accompagnent d'une attaque en règle contre la notion même de métier, induisant chez les agents de la fonction publique une perte de repères et de sens dans leur travail.

A l'Education Nationale, on n'y échappe pas ! La négation de nos métiers c'est à la fois un brouillage dans la définition des missions des différents personnels et la suppression de la formation qu'elle soit initiale ou continue.

Les collègues ne s'y trompent pas. C'est le sens de leur engagement dans le refus du dispositif prévu par le rectorat et le ministère pour « l'accueil » de nos jeunes collègues à la rentrée 2010 et de leur exigence d'une formation de qualité.

Le rectorat, pour sortir de ce borborygme, compte sur notre « bonne conscience » et nous enjoint de nous débrouiller au nom de l'autonomie !

L'avenir de nos métiers est en jeu. Au SNES, nous sommes convaincus qu'en bloquant la mise en place du dispositif « d'accueil », nous pouvons contraindre le ministère à revenir sur ses décisions. Il faut donc poursuivre l'action de refus collectif de ce dispositif, il en va non seulement du sort de nos jeunes collègues mais plus globalement du devenir de nos métiers.

Après le 7 avril, un nouveau rendez-vous est fixé pour la remise des pétitions le mercredi 19 mai.

*Michelle Carmès,  
le 6 mai 2010*

## De la DAFPEN...

La DAFPEN (délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation Nationale) n'existe plus et est remplacée depuis mi-avril par la SAFOR (service académique de la formation). Au-delà d'un nouveau nom (la DAFPEN s'était déjà substituée à la MAFPEN), **il pourrait s'agir d'une réorientation musclée des formations proposées, de leur mise en oeuvre et de leur évaluation sur le terrain.**

La suppression du service et plus encore l'annulation d'une grande part des formations programmées d'ici à juin ont provoqué à juste titre beaucoup de mécontentement et d'interrogations en salle de profs. Si vous ajoutez à cela la remise en cause des IUFM dans la formation initiale des stagiaires, ce nouveau contexte est bien peu rassurant pour notre formation professionnelle.

Le 1<sup>er</sup> avril, le Recteur annonçait lors du CTPA (comité technique paritaire académique) aux représentants syndicaux la nouvelle organisation de la formation continue dans l'Académie, avec effet immédiat. Cette communication du Recteur n'était pas à l'ordre du jour de la séance et les premières explications pour le moins embarrassées qui nous ont été données révélaient une volonté de taire pour un temps encore cette réorganisation.

Pour le secrétaire général du rectorat, la DAFPEN présentait des faiblesses dans l'ingénierie de formation. **En plus d'une insuffisante évolution des formations, le Recteur a dénoncé lors du CTPA la "logique du guichet" de la DAFPEN pouvant financer n'importe quelle formation ou installer "des cercles de discussion en tout genre".** Curieusement, ce reproche n'est pas celui qui vient à l'esprit lorsqu'on évoque le PAF. Après des années d'asphyxie budgétaire (on se souvient de livrets qui tenaient sur quelques pages), le PAF a progressivement repris des couleurs sans pour autant réhabiliter des formations transversales, scientifiques ou universitaires. La plupart des groupes de secteurs



Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré  
24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00  
Fax : 02 99.36.93.64 ou : s3ren@snes.edu - www.rennes.snes.edu  
Directrice de la publication : Christelle Carnet  
Réalisation / PAO : Pamela Deline - Impression : GPO Thorigné  
Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable  
CPPAP : 1110 S 05594

## ...à la SAFOR

n'ont pas été non plus réactivés depuis.

A la rentrée, un audit académique sur la formation, commandé par le Recteur, précisait que pour l'année 2007/2008, 56% des enseignants du 2nd degré s'étaient inscrits à un ou plusieurs stages du PAF, un enseignant sur deux avait bénéficié en moyenne de 3,5 jours de formation, avec des taux de présence et d'assiduité aux formations supérieurs chacun de plus de 10 points aux moyennes nationales. Ce constat statistique donne à réfléchir sur "l'efficacité" des formations proposées et l'attachement des enseignants à se former.

D'autre part, le contrôle budgétaire aurait fait défaut à la DAFPEN, ce qui justifierait la suppression sans délai du service et l'annulation des stages. Le Recteur n'a d'ailleurs pas nié que les mesures prises éviteraient une banqueroute, situation impensable quand la réforme du recrutement renforce les prérogatives du rectorat pour la formation des stagiaires. Il n'est pourtant jamais apparu que les dépenses engagées par la DAFPEN pour les actions menées étaient disproportionnées ou injustifiées. On peut bien davantage s'interroger sur les budgets alloués à la formation continue dans l'Académie qui ont souvent été bien en dessous des ambitions affichées.

**La SAFOR s'articule dorénavant autour de deux pôles bien distincts, l'ingénierie de formation et la gestion financière.** La lettre de cadrage du Recteur en date du 25/03, adressée aux cadres de l'Académie, insiste à plusieurs reprises sur les capacités budgétaires, déterminantes pour toutes les actions envisagées. Surtout, le Recteur entend "mobiliser les moyens disponibles (...) pour guider et appuyer les établissements dans la compréhension, l'appropriation et la réalisation des réformes" : socle au collège, accompagnement personnalisé et enseignement exploratoire au lycée. **La volonté rectorale s'exprime sans détour : la formation continue (avec les budgets associés) doit accompagner des réformes contestées par le plus grand nombre.** "Chargés de

mettre en œuvre ces réformes, le chef d'établissement et ses équipes sont appelés à jouer un rôle décisif" (courrier du 25/03) : pour l'institution, les équipes doivent s'approprier les nouvelles directives et réfléchir localement aux réponses adaptées à l'établissement. **Tout est dit : aux collègues d'inventer des mises en œuvre que les promoteurs des réformes n'ont pas réussi à dégager !** L'audit, évoqué supra, recommandait d'ailleurs de former les chefs d'établissements à l'ingénierie de formation, pour développer notamment les formations de proximité, "outil essentiel de pilotage de l'établissement". L'intérêt immédiat de l'établissement serait donc priorisé sur toutes autres considérations : les stages plus ouverts sur les théorisations, les recherches universitaires et didactiques semblent bel et bien menacés dans les prochaines versions du PAF.

La formation continue des personnels ne peut pas se limiter aux prescriptions institutionnelles. Le SNES et la FSU sont porteurs d'une réflexion sur les formations proposées. Il serait par exemple judicieux d'interroger régulièrement les collègues pour identifier les besoins de formation. Les formations doivent surtout évoquer le cœur du métier : les contenus et les évolutions disciplinaires, les recherches didactiques, l'activité des élèves dans le cadre ordinaire de la classe, l'évolution des publics scolaires accueillis (leur rapport au travail, à l'autorité...), la gestion de classe... Nous devons garder la main sur nos métiers et sur les axes de formation continue.

Nous le redirons au Recteur qui doit très prochainement présenter un bilan de l'enquête envoyée en mars sur les boîtes mails de tous les personnels de l'Académie. Alors qu'à peine plus de 10% des personnels y auraient répondu, nous serons très vigilants à la manière d'interpréter cette "phase diagnostic"... Nous y reviendrons dans nos prochaines publications.

*Gwénaél Le Paih*





## Dispositif stagiaires

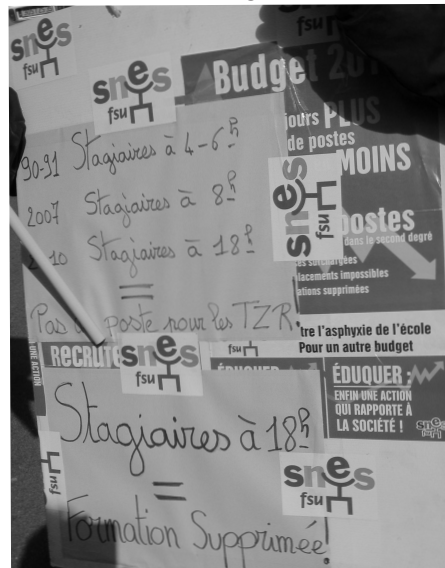
Dès le mois de janvier, nous avons annoncé aux collègues les nouvelles modalités d'affectation des stagiaires pour la rentrée 2010 (cf. Snes Bretagne N°89). Immédiatement, nous avons dénoncé la lourde régression que constitue une entrée dans le métier avec un service complet à 18 heures, qui nie totalement l'activité de travail que constitue l'acte d'enseigner. Affecter ainsi nos jeunes collègues, c'est attaquer de plein fouet le cœur de nos métiers, c'est les dénaturer.

Dans les différents Comités Techniques Paritaires (CTP), les représentants du SNES et de la FSU sont longuement intervenus pour développer ces arguments et demander que le ministère revienne aux conditions antérieures : stagiaire affecté à 4-6 heures bénéficiant d'une formation initiale digne de ce nom délivrée par l'IUFM.

Dans les établissements, les décisions ministérielles et rectorales ont suscité une vive émotion, mais c'est l'annonce des postes gelés (les berceaux), retirés du mouvement intra-académique qui a mis le feu aux poudres. Même si le recteur tient bon, assisté par des IPR zélés, peu soucieux de la qualité de la formation des stagiaires, il n'empêche que les pétitions signées dans une très grande majorité d'établissements, les motions votées en conseil d'administration, les prises de position des parents d'élèves, les lettres envoyées par les supposés « tuteurs-compagnons », les rassemblements devant les inspections académiques et le rectorat avant les vacances de printemps, le contraignent à un début de rétropédalage.

**De CTP en audiences, le dispositif évolue, mais on est encore loin du compte.** C'est bien le refus des berceaux qui reste le principal levier pour contraindre le recteur à revenir en arrière car faute de tuteur, le dispositif ne peut fonctionner. Dans l'immédiat, l'essentiel est de poursuivre dans la voie du refus tout en demandant que soit mise en place

une véritable formation professionnelle. Mais pour ce faire il faut trouver les moyens financiers. Dans l'académie, nous avons, en étudiant très précisément le budget, apporté la preuve que l'argent nécessaire



pour financer une diminution de l'horaire hebdomadaire des stagiaires à hauteur de 6 heures est disponible. C'est bien sûr insuffisant, mais même cela le recteur ne veut pas l'accorder, car cela reviendrait à recréer de l'emploi public.

**Il y a donc deux verrous à faire sauter : le verrou budgétaire et celui d'une nouvelle conception du métier d'enseignant.**

Au travers des différentes réformes, c'est le métier qui est attaqué. Le gouvernement veut en finir avec des enseignants concepteurs, il veut en faire des exécutants. L'exemple le plus parlant est sans doute la transformation de nos métiers induite par un nouveau système d'évaluation des élèves ; l'évaluation des et par compétences va entraîner un véritable bouleversement dans les pratiques pédagogiques. Le gouvernement met beaucoup d'espoir dans le renouvellement générationnel pour imposer cette nouvelle conception du métier d'enseignant. **En cantonnant la formation des jeunes enseignants au terrain et à quelques stages axés sur l'appropriation et la mise en œuvre des réformes, le ministère espère sans doute at-**

**teindre son but. C'est compter sur des stagiaires dociles et des tuteurs très complaisants à l'égard des réformes !**

Quant au budget et au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, il est urgent d'y mettre un coup d'arrêt au risque de détériorer, et pour longtemps, la situation de l'Ecole. Les suppressions massives de postes dans le second degré ont maintenant une traduction bien réelle dans le quotidien des établissements et des élèves. Après avoir supprimé au budget 2008 les emplois de surveillants, au budget 2009 les emplois de remplacement, voici venu le temps des économies faites sur le dos de la formation. Les emplois stagiaires sont, dans le budget 2010, rayés d'un trait de plume. Aujourd'hui on mesure concrètement les dégâts causés par ces mesures : montée de la violence dans les établissements, nombreux remplacements non assurés faute de moyens, et on n'ose imaginer combien ce phénomène sera amplifié lorsqu'une partie des TZR sera affectée sur le triptyque stagiaire-tuteur-TZR. Les parents vont-ils accepter que l'on confie leurs enfants à des personnels non formés ? Vont-ils accepter que l'on ne remplace pas les enseignants absents, allons nous continuer d'accepter des régressions dans l'exercice de nos métiers et nos conditions de travail ?

Il est temps de stopper la machine, il est temps que l'on considère les dépenses d'éducation comme un investissement pour la jeunesse et la société. Il faut donc donner à l'Ecole ou lui redonner les moyens de fonctionner correctement. La seule solution reste pour l'heure l'exigence d'un collectif budgétaire. A l'heure du bouclier fiscal, à l'heure du sauvetage des banques par l'injection de milliards d'euros... Il est inconcevable que l'on continue à sacrifier l'Ecole et la jeunesse.

Michelle Carmès



## A travers la formation initiale des enseignants, c'est tout le système éducatif qui est attaqué !

Les conséquences de la réforme dite de la « masterisation » vont se faire sentir sur l'ensemble du système éducatif : pour les étudiants, pour les futurs stagiaires, pour les enseignants et en bout de course, pour les élèves !

### Pour les étudiants : une réforme mal conçue

Les maquettes des masters « métiers de l'enseignement » sont en cours d'élaboration par les universités. Depuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), les universités sont en concurrence et le nombre d'étudiants inscrits dans chacune d'elle est déterminant dans l'allocation de leurs moyens. La FSU Bretagne a donc proposé aux quatre présidents des universités bretonnes de créer un groupe de réflexion, afin de faire prévaloir une logique de coopération préservant, en particulier, les différents sites IUFM. Suite à cette démarche, un groupe intersyndical a rencontré le groupe inter-universités de la formation des enseignants pour réflexion et échange d'informations. Cet espace de consultation va perdurer. Des difficultés existent : pour les masters PLC, l'instauration d'une co-habilitation (même titre, même maquette, mêmes volumes, même jury) semble compliquée et les universités s'orientent au mieux vers une harmonisation. **En outre, l'IUFM est une composante de l'Université Bretagne Ouest (UBO), son intervention dans les trois autres universités n'est pas garantie.** Du coup, pour une préparation à un même métier, les formations offertes par nos quatre universités peuvent être différentes. Comment les étudiants vont-ils s'y retrouver ?

### Pour les futurs stagiaires : déjà trois scénarii annoncés par le Rectorat !

Depuis des mois, le Rectorat imagine différents scénarii pour la rentrée. Le dernier en date serait le suivant : au début de l'année, chaque stagiaire serait associé à un titulaire remplaçant et à un conseiller pédagogique (« tuteur »). Le stagiaire prendrait en charge la moitié de ses classes (entre 8 h et 11h suivant la discipline) et le TZR assurerait l'enseignement des classes que ne prend pas le stagiaire. Après la Toussaint, service d'enseignement à temps complet pour le professeur stagiaire qui devra en plus participer à une demi journée de formation le mercredi.

La prise en charge du service complet est certes décalé par rapport aux premières hypothèses, reste que le choc risque d'être terrible pour les nouveaux enseignants !

L'IUFM reste un partenaire privilégié mais plus l'unique « prestataire ». D'ailleurs, les IPR, rencontrés récemment par le SNES, ne savent pas encore si cette formation aura lieu dans les sites IUFM ou dans des « bassins ». Elle devra être une formation opératoire adaptée au métier mais d'abord une application des réformes (socle commun au collège, accompagnement personnalisé au lycée).

### Pour les enseignants et les établissements : déstabilisation et désorganisation

Pour les conseillers pédagogiques la charge de travail

sera considérable et leur responsabilité immense car ils devront assurer leur rôle d'aide et de conseil, mais également palier l'absence de formation théorique et leur avis risque d'être déterminant dans la titularisation.

En outre, les collègues demandeurs de mutation cette année ont moins de chances d'être satisfaits, dans la mesure où les 229 stagiaires de notre académie seront placés sur des supports vacants ou des BMP de 18 heures.

Les TZR, avec le dernier scénario envisagé, vont servir de marge de manœuvre permettant l'accompagnement de début d'année tuteur/stagiaire. De plus, ils ne pourront être nommés à l'année.

### Des arrivées massives d'étudiants en stage.

La FSU a aussi alerté les membres du groupe inter-universités des difficultés qui vont résulter de la volonté d'utiliser les étudiants de master 2 préparant les concours comme moyens d'enseignement ou d'éducation. Ils prendront la classe d'enseignants en responsabilité complète et se chargeront de l'enseignement pendant 108 h soit 6 semaines entières. Pour les CPE, il s'agira ni plus ni moins que de prendre en charge une vie scolaire.

Une grande pagaille à venir dans les établissements : en effet, on va assister à une démultiplication d'autres stages dans les établissements car la réforme prévoit, outre les stages en **responsabilités** pour les « Master 2 », des **stages d'observation** pour les étudiants de licence et des **stages de pratique accompagnée** pour ceux de Master 1. Cela pourrait représenter 2 à 3000 étudiants, un volume que les établissements auront du mal à absorber et à gérer. De plus, cela occasionnera une charge supplémentaire pour les collègues dans un contexte où les conditions de travail sont déjà très lourdes.

### Pour les élèves : des conditions d'études dégradées

Dans notre académie, c'est au moins 30 000 élèves qui vont être concernés par le seul dispositif concernant les futurs stagiaires, avec le risque de se trouver face à des enseignants, qui sans expérience et soumis à une pression très forte, pourraient ne pas tenir le coup.

Beaucoup plus d'élèves encore pourraient être concernés par les stages en responsabilité imposés aux étudiants de master 2 (sur une période de l'année seulement). Or, c'est prendre des risques que de mettre devant des élèves, en responsabilité professionnelle, des étudiants qui n'ont pas fini leur formation universitaire, des étudiants non reconnus par l'institution comme compétents puisque non lauréats du concours (et encore moins titulaires), des étudiants non formés et non préparés aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Ces situations vont engendrer une très grande détresse professionnelle, lourde de conséquences pour les étudiants et les néo titulaires comme pour les élèves.

Frédérique Lalys

## Les nouvelles missions des IPR

Les syndicats de la FSU du 2nd degré SNES-SNUEP-SNEP ont rencontré le doyen des IPR, M. Buttiffant et le conseiller spécial du recteur M. Lesueur le 8 avril sur la question des stagiaires. Les discussions ont porté plus largement sur l'ensemble des questions relatives à la formation.

### La pédagogie reléguée au second plan

Les inspecteurs nous ont présenté le dispositif retenu (cf. p 2 et 5) et nous ont écouté d'une oreille attentive, mais la qualité des échanges permis par la grande disponibilité des inspecteurs a trouvé ses limites car ils se sont bornés à justifier le bien fondé du dispositif en lui trouvant même des avantages. Plus grave, ils se sont efforcés de minorer l'importance de la formation initiale en considérant que « dès la mi novembre, si le travail a bien été fait on a quelqu'un qui est construit ». Les inspecteurs ont repris à leur compte les critiques souvent formulées par les stagiaires sur l'IUFM, notamment sur les formations interdisciplinaires et l'écrit professionnel, considérant que la formation initiale était parfois trop théorique et que « ce que demandent les stagiaires c'est une formation plus opératoire ». D'après eux, il y avait un vrai besoin de changement car « pour tous les stagiaires, l'élément le plus important c'est le Conseiller pédagogique ». Et en définitive, les formations disciplinaires conserveraient le même volume et l'ensemble serait donc tourné vers la pratique.

On peut saluer le tour de force qui consiste à présenter la suppression de la formation initiale comme un progrès répondant aux attentes des stagiaires, mais comment ne pas s'inquiéter de la charge de travail considérable qui va peser sur les jeunes collègues affectés à temps plein -plus le mercredi à l'IUFM- à partir de novembre ?

Au-delà de la justification a posteriori d'une réforme dictée principalement par des choix budgétaires, il est inquiétant de voir les représentants des inspecteurs en charge de la pédagogie défendre une conception uniquement pragmatique et artisanale de l'enseignement. Le SNES conteste cette vision des choses car il considère que le métier d'enseignant est un métier à haute responsabilité sociale et que les enseignants doivent donc bénéficier d'une formation solide à caractère professionnel et universitaire. **Or, pour les IPR, en sui-**

**vant les conseils avisés de son tuteur, le stagiaire serait à même d'acquérir le savoir-faire nécessaire. Qu'en est-il de la réflexion théorique ? Comment imaginer que des étudiants, sortant de l'Université après un concours difficile, puissent en deux mois -tout en assumant les cours de la moitié de leurs classes- s'approprier la didactique d'une discipline ? A quels moments pourront-ils partager leur expérience avec leurs pairs ?** Non seulement ils seront privés d'un temps d'échange essentiel avec d'autres jeunes enseignants, mais ils seront en plus confrontés à deux rentrées : une en septembre et une à la toussaint, alors que chacun sait combien cette période peut être déterminante en terme de gestion de classe.

De fait, les préoccupations pédagogiques sont reléguées au second plan au profit d'une gestion de plus en plus administrative. D'une part, le glissement des missions des IPR que nous pressentions depuis quelque temps devient de plus en plus effectif (cf. SB n°88 de novembre 2009), et d'autre part les chefs d'établissement s'impliquent de plus en plus dans le travail pédagogique par le biais du conseil pédagogique. Il est même question qu'ils jouent un rôle important dans la titularisation des stagiaires sur le modèle de la qualification professionnelle des agents contractuels. Cette titularisation serait prononcée sur la foi d'un double rapport du Chef d'Etablissement et de l'inspecteur après sa visite. On voit bien comment ce qui est envisagé pour les stagiaires correspond à l'évolution qui se dessine pour l'ensemble des enseignants : 2 ou 3 visites de l'inspecteur tout au long de la carrière et une note unique donnée annuellement par le CE qui ne manquera pas d'indicateurs pour évaluer ses enseignants (implication dans l'établissement, résultats des élèves...). En effet, les IPR seront moins disponibles puisqu'ils consacrent du temps à leurs nouvelles missions, parmi lesquelles les inspections croisées.



## Une inspection croisée qu'est-ce que c'est ?

En dépit de son appellation, cette « inspection » n'a qu'un rapport lointain avec la traditionnelle inspection individuelle, si ce n'est qu'elle consiste en la venue d'un groupe d'IPR dans un établissement.

On parle d'inspection « croisée » car elle concerne plusieurs IPR de disciplines différentes, enseignées ou non dans l'établissement –un IPR d'éco-gestion en collège par exemple-, qui rencontrent des collègues représentant également différentes disciplines et qui peuvent constituer le conseil pédagogique, le tout en présence du chef d'établissement. C'est une réunion de deux heures menée par ces trois IPR qui mobilise sur le temps scolaire une dizaine de professeurs. La problématique est définie en amont avec le Chef d'établissement qui peut consulter l'équipe pédagogique pour faire remonter des questions. Les IPR apportent une réponse institutionnelle, échangent avec les collègues puis effectuent un bilan et des suggestions.

On le voit, cette nouvelle forme d'inspection représente un vrai changement de perspective. On se situe dans le cadre du nouveau management du système éducatif dans lequel l'inspection croisée apparaît comme une forme « d'audit » de l'établissement « piloté » par le CE autour du triptyque diagnostic/objectifs/évaluation.

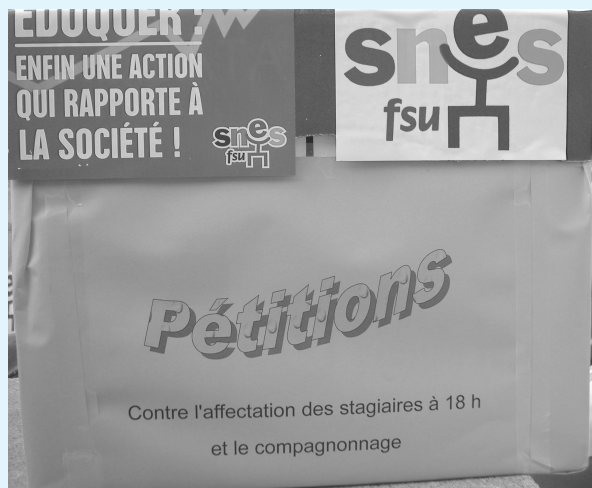
Mais, outre l'abandon évident de l'approche disciplinaire, occultée au profit des questions transversales et relatives au socle commun, cette visite de deux heures au cours de laquelle les IPR ne voient pas d'élèves ne peut déboucher que sur un compte rendu superficiel. Même en s'efforçant de prendre en compte les spécificités de l'établissement on n'ira pas beaucoup plus loin que des évidences allant de l'inévitable « hétérogénéité des élèves » au nécessaire « besoin de temps de concertation » en passant par la « prise en compte de l'élève global » sans pouvoir proposer de réelles pistes de réflexions ni même un début de solution pour faire face aux difficultés des élèves.

Matthieu Mahéo



## Pétition

### «Contre l'affectation des stagiaires à 18h et le compagnonnage»



**Remise des pétitions  
dans l'Académie le 19 mai prochain.  
D'ici là, n'oubliez pas de signer  
et faire signer la pétition disponible sur le  
site académique du SNES :**  
[www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)

## Action sociale

Depuis 2006, la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) décline les orientations de la politique sociale interministérielle, complémentaire de celle de l'Education nationale. La FSU régionale y est représentée. Tous les agents de l'Etat, actifs et retraités, leurs familles, sont concernés par les actions du SRIAS : petite enfance, logement social, loisirs et culture,... Consultez le site de la SRIAS-Bretagne : <http://www.bretagne.sit.gouv.fr/sections/srias/>

En 2009, la SRIAS a choisi la carte CEZAM, issue du réseau associatif et solidaire, pour offrir au plus grand nombre des offres culturelles avantageuses, des activités de loisirs ou de tourisme. Son coût est de 13,50€ et 3€ par ayants droits, **gratuite pour les stagiaires et nouveaux arrivants en Bretagne**. Plus d'infos sur [www.cezam-bretagne.com](http://www.cezam-bretagne.com) et [www.cezam.fr](http://www.cezam.fr).

Jean-Charles Cavey





## Pourquoi le SNES académique propose des stages dans le cadre de l'Observatoire des Contenus et des pratiques ?

**Le SNES mène la réflexion sur les contenus et les pratiques via cet Observatoire dont la mise en place remonte à 1999.**

Alors que le système éducatif est soumis à une pression budgétaire sans précédent dont les conséquences sur les établissements sont lourdes en matière de conditions de travail et d'offre de formation, il doit également faire face à une attaque idéologique sur ses missions et ses objectifs. Réforme des programmes en collège pour prendre en compte le socle commun, prescriptions de tous ordres sur les « bonnes pratiques », transformation de l'évaluation, redéfinition de la conception de l'orientation scolaire, réforme des trois voies du lycée... bouleversent le système éducatif, souvent sans débat, parfois insidieusement mais toujours à marche forcée.

Face à ces réformes qui transforment l'école et nos métiers, les collègues se sentent souvent désemparés. C'est pourquoi le SNES académique a proposé cette année des stages sur le collège, le lycée et la nouvelle politique d'orientation ainsi que des assises sur la voie technologique. L'an passé, Jacques Bernardin (*Formateur et responsable du Groupe Français d'Education Nouvelle - GFEN*) avait apporté son analyse sur l'accompagnement éducatif et permis de faire mieux comprendre les enjeux.

Le quotidien des enseignants restant la classe, avec les questionnements sur ce que l'on enseigne et comment on l'enseigne, il est indispensable de faire le point sur les évolutions effectives et à venir des contenus des différentes disciplines scolaires, sur les pratiques mises en oeuvre et celles que l'on souhaite voir se développer, sur les attentes des personnels en terme de conditions d'exercice de leur métier.

### Le SNES se substitue-t-il ainsi à l'institution en charge de la Formation Continue ?

Non, le SNES et la FSU réclament pour tous les personnels de l'Education une Formation digne de ce nom à savoir qui ne se contente pas de prescriptions et de journées d'information sur les nouvelles réformes.

Il va sans dire cependant que le SNES et la FSU proposent des stages en dehors de l'institution car ils ont des analyses différentes. De plus, dans ces stages les collègues ont une liberté de parole qu'ils ne peuvent avoir dans des stages organisés par l'institution. Ces formations devraient être complémentaires.

Ce sont ces préoccupations qui nous amènent à proposer des stages plus disciplinaires comme ceux consacrés cette année aux langues vivantes et aux enseignements artistiques. Les collègues ont besoin d'informations, bien sûr, mais aussi d'un temps d'échanges. Ceci est d'autant plus vrai que les collègues sont isolés.

Le SNES et la FSU ont aussi impulsé un travail de fond sur la souffrance au travail montrant que cette souffrance est liée aux conditions de travail qui empêchent de faire du « du beau et du bon travail » et aux nouvelles formes de « management » qui s'imposent à l'école comme ailleurs.

Mais il est nécessaire également de s'interroger sur le sens de ce que l'on enseigne, les équilibres disciplinaires, les nouveaux champs du savoir à investir, les pratiques démocratiques, les nouveaux publics scolaires.

Ce sont ces objectifs qui nous ont conduits à programmer ces dernières années des stages sur les adolescents et leurs nouveaux rapports aux savoirs, aux apprentissages, à l'autorité avec l'intervention du pédo-psychiatre Alain Lazartigues. Ces stages permettent aux collègues de mieux cerner les publics scolaires et d'infléchir leurs pratiques après une réflexion personnelle et collective et non pas en appliquant des « bonnes pratiques » venues d'en haut.

**« J'ai affiné ma connaissance des ados d'aujourd'hui au 1<sup>er</sup> stage. Le 2<sup>nd</sup> stage permet de comprendre nos modes de fonctionnement et celui de l'Institution et aussi il donne des solutions »\***

**« Je me suis reconnu dans de nombreuses situations. Ça me permet de voir les difficultés d'une autre façon »\***

Pour que ces stages puissent servir à tous les syndiqués, de nombreux articles ont été publiés dans le SNES Bretagne et mis sur le site. Les stages sur les adolescents et la souffrance au travail feront l'objet de compte rendus qui seront mis en ligne. A noter que le power point utilisé par Alain Lazartigues est consultable sur le site du SNES.

Nous allons programmer les stages de l'Observatoire de l'an prochain en cette fin d'année scolaire, toutes vos suggestions sont donc les bienvenues !

Thérèse Jamet-Madec

**« Très instructif et une autre façon de voir notre métier et de prendre du recul. »\***

\* Propos de collègues à l'issue des stages « Les ados et l'Ecole ».

**LES STAGES SYNDICAUX SONT OUVERTS À TOUS, syndiqués ou non, et l'autorisation d'absence pour y participer est un droit**